

Paris, le

4 FEV. 2008

Monsieur le Président,

L'aéroport de Paris-Charles de Gaulle est un atout majeur pour l'Ile-de-France et pour la France toute entière. Il contribue à l'emploi et à la croissance économique, tant par l'effet direct de l'activité de la plate forme que par son impact plus général sur l'attractivité de la région et de notre pays. La poursuite de son développement est également indispensable pour que Paris conserve son rang de grande métropole à l'échelle européenne et mondiale.

Son développement est cependant source de légitimes préoccupations pour les populations riveraines de l'aéroport en raison des nuisances qu'entraîne le trafic aérien, notamment en matière de bruit. L'activité aéroportuaire contribue également à la congestion des transports terrestres, à la pollution atmosphérique et au développement de l'urbanisation des zones adjacentes.

C'est pourquoi j'estime indispensable de mieux définir les conditions de développement durable de cet aéroport. Elles devront impérativement permettre de concilier la croissance du trafic aérien et le développement économique et urbain autour de l'aéroport avec l'amélioration de la qualité de vie des riverains. Ces objectifs ne sont pas antinomiques. Il faut, pour les atteindre, que les différentes parties prenantes prennent des engagements clairs afin de parvenir à un accord mutuellement avantageux.

Dans cette perspective, je souhaite que soit élaborée, d'ici le 30 septembre 2008, une charte pour le développement durable de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, qui donnera de réelles garanties aux riverains et clarifiera les perspectives de croissance de l'aéroport. Cette charte traduira de façon concrète pour cet aéroport les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Je vous remercie d'avoir accepté de conduire cette démarche ambitieuse.

.../...

Monsieur Jacques DERMAGNE  
Président du Conseil Economique et Social  
9, place d'Iéna  
75775 Paris cedex 16

Il s'agira, dans un premier temps, de constituer des commissions thématiques avec les différents acteurs, collectivités territoriales, riverains, opérateurs aéroportuaires, transporteurs aériens et constructeurs aéronautiques, forces vives économiques et sociales et de rechercher avec eux des consensus sur la formulation de propositions. Vous proposerez ainsi un projet de charte consensuel regroupant l'ensemble des parties appelées à prendre des engagements. Si des mesures ne devaient pas recueillir de consensus, vous signaleriez les divergences et formuleriez des propositions complémentaires.

Ces engagements porteront en premier lieu sur la maîtrise des nuisances sonores. Il s'agira de définir les mesures propres à garantir le respect des engagements pris par l'Etat d'une croissance du trafic sans augmentation du volume sonore subi par les riverains. Elles pourraient notamment porter sur :

- l'amélioration du dispositif de mise en œuvre de l'insonorisation des logements,
- la révision des modalités d'approche et de décollage des avions et le renforcement des contraintes imposées au trafic nocturne,
- la gestion de l'urbanisation autour de l'aéroport.

Ces mesures pourraient également porter sur d'autres aspects, tels que :

- la surveillance et la maîtrise de la qualité de l'air à proximité de l'aéroport,
- des mesures d'optimisation de l'exploitation de l'aéroport,
- la qualité du traitement des eaux et des déchets,
- la desserte terrestre de l'aéroport et le développement de l'intermodalité,
- l'aménagement durable de la plate-forme,
- une adéquation plus affirmée entre la localisation des retombées économiques et fiscales et celle des nuisances provenant de la plate-forme ;
- les conditions du développement économique et urbain autour de l'aéroport les plus aptes à mettre en valeur l'économie des territoires bénéficiant de cette desserte exceptionnelle.

Lorsque cela vous paraîtra nécessaire pour atteindre les objectifs fixés, vous pourrez proposer une modification des textes en vigueur sur le plan national.


S'agissant enfin de la question de l'impact sanitaire du trafic aérien, une étude a été engagée par le préfet du Val d'Oise à ce sujet. Une clause de rendez-vous pourra être prévue dans la Charte pour intégrer le moment venu les préconisations qui seraient issues de la surveillance de cet impact sanitaire.

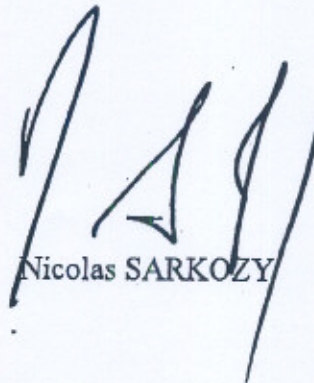
Pour mener votre démarche, vous vous appuyerez sur les services de la Direction Générale de l'Aviation Civile, de la Direction Générale de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Construction, de la Direction Générale des Collectivités Locales, de la Direction de la Législation Fiscale, et de la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale, de la Direction générale de la santé ainsi que ceux d'Aéroports de Paris. Vous pourrez également utilement associer l'Autorité de Contrôle des nuisances sonores aéroportuaires à vos travaux. Le conseil général des ponts et chaussées mettra à votre disposition un rapporteur pour la durée de la mission.

.../...

Vous rendrez compte régulièrement de l'avancement de vos travaux au ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et au secrétaire d'Etat chargé des transports, ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, au ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et au ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, en ce qui les concerne. Ils exprimeront les objectifs de l'Etat et valideront les engagements à prendre en son nom.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

 *amicale*

  
Nicolas SARKOZY